

Other Activities

The information and expertise the MO gains through local consultations and information-gathering permit him to provide the post management and Headquarters with an additional range of services:

- 1) consultation with the Head of Mission on any specific health issue thought relevant to effective mission management;
- 2) consultation with the Head of Mission on the need for full or part-time nursing care at the mission. Training and ongoing supervision of the nurse, should one exist at the mission. Also review of the inventory of medical supplies kept at the mission;
- 3) preparation of reports on an annual basis concerning specific health conditions and requirements at the mission for distribution of incoming personnel;
- 4) assistance to mission management in the application of the Alcoholism and Drug Programme;
- 5) assistance to mission personnel in having their medical records forwarded from Ottawa to a recognized medical practitioner at the mission.

It should be stressed for the benefit of mission personnel that the MO will respect confidentiality in a manner appropriate to normal medical practice.

This circular document is cancelled effective December 31, 1990.

Autres activités

Les renseignements et connaissances que le médecin acquiert par le biais des consultations et rencontres locales vont lui permettre de fournir une série de services supplémentaires à la direction de la mission et au responsable d'Ottawa:

- 1) consultation avec le chef de mission sur toutes questions de santé ayant une incidence sur la bonne gestion de la mission;
- 2) discussion avec le chef de mission sur la nécessité de fournir à la mission des soins infirmiers à temps plein ou à temps partiel. Formation et supervision continue de l'infirmière, s'il y en a une à la mission. Enfin, examen de l'inventaire des fournitures médicales dont dispose la mission.
- 3) élaboration de rapports annuels sur les conditions et exigences sanitaires à la mission pour distribution aux nouveaux membres du personnel;
- 4) aide à la direction de la mission pour la mise en application du Programme de lutte contre l'alcoolisme et la drogue;
- 5) aide aux employés de la mission pour l'envoi de leur dossier médical d'Ottawa à un médecin local reconnu.

Soulignons pour le bénéfice du personnel que le médecin envoyé à la mission respectera le secret professionnel comme il est tenu de le faire dans l'exercice de ses fonctions normales.

La présente est annulée à compter du 31 décembre 1990.

*pour*  
Le sous-secrétaire d'État  
aux Affaires extérieures

*for*  
*Robb*  
Under-Secretary of State  
for External Affairs